

REGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT

[« Relève Le Challenge Intensité pendant 14 jours »]

EN PARTICIPANT AU JEU, VOUS ACCEPTEZ EXPRESSEMENT ET SANS RESERVE LE PRESENT REGLEMENT.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACCEPTER LE PRESENT REGLEMENT, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS PARTICIPER AU JEU. TOUTE FRAUDE, TENTATIVE DE FRAUDE OU NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINERA LA DISQUALIFICATION IMMEDIATE ET AUTOMATIQUE DE SON AUTEUR, LA SOCIETE ORGANISATRICE SE RESERVANT, LE CAS ECHEANT, LE DROIT D'ENGAGER A SON ENCONTRE DES POURSUITES JUDICIAIRES.

ARTICLE 1 : ORGANISATRICE(S)

La société KENVUE FRANCE, Société par Actions Simplifiée à associé unique, au capital de 153 285 948 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 824 724, dont le siège est situé au 41, rue Camille Desmoulins 92 130 Issy-Les-Moulineaux (ci-après la ***Société Organisatrice*** » ou « ***KENVUE FRANCE*** »), organise avec la société Strada Marketing (ci-après la « Société Partenaire ») dont le siège est situé au 15 rue Claudius Penet – 69003 Lyon, un Jeu avec obligation d'achat (ci-après le « ***Jeu*** ») dénommé **Relève Le Challenge Intensité pendant 14 jours**.

ARTICLE 2 : PERIODE DE JEU

Le Jeu se déroule du 15/08/2026 – 00h00 au 31/10/2026 – 23h59 inclus, dates et heures françaises (France Métropolitaine) faisant foi.

ARTICLE 3 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

La participation à ce Jeu implique l'adhésion et l'acceptation pleine et entière du présent règlement, de ses annexes et des avenants éventuels.

Le règlement complet du jeu est disponible gratuitement pendant toute la durée du Jeu sur le site suivant : www.gamme-listerine.fr.

En participant à ce Jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement la Société Organisatrice, ses filiales et sociétés mères, employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation à ce Jeu ou du fait de la mise en possession du lot éventuel et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice et la Société Partenaire se réservent également le droit de disqualifier et/ou poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu.

De manière générale, en cas de suspicion de fraude et/ou tricherie par n'importe quel moyen et à tout moment, la Société Organisatrice et la Société Partenaire se réservent la possibilité d'exclure sans autre motif ni préavis le participant mis en cause.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'opération est valable pour l'achat d'un produit Listerine éligible (voir produits en annexe) effectué entre le 15/08/2026 et le 31/10/2026 inclus dans les magasins des enseignes participantes (voir enseignes participantes en annexe), y compris leurs services Drive et Click & Collect, ainsi que dans les pharmacies et parapharmacies, situés en France métropolitaine. Les achats réalisés sur des sites de vente en ligne et places de marché (marketplaces) sont exclus de l'opération.

Ce Jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (et Corse, hors DROM-COM), à l'exception de toute personne et membres du personnel de la Société Organisatrice et de la Société Partenaire ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France Métropolitaine.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes reliés à un même foyer ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

La Société Organisatrice informe les Participants que les adresses e-mail jetables ou créées à l'occasion du Jeu et l'utilisation de V.P.N. ne sont pas admises et ne leur permettront pas de participer régulièrement à l'opération. En conséquence, la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas ces conditions pour participer.

Conservez votre justificatif d'achat original (ticket de caisse ou facture magasin) d'un produit de la gamme Listerine jusqu'à un (1) mois après la date de fin de Jeu en cas de contrôle par la Société Organisatrice.

La participation au présent Jeu Concours est incompatible avec la participation à l'opération promotionnelle intitulée « satisfait ou remboursé », organisée par Kenvue France sur la même période. Une seule participation à l'une des deux opérations est autorisée par foyer, le foyer étant entendu comme l'ensemble des personnes résidant à une même adresse postale. Toute participation à l'une des opérations entraîne renonciation définitive à participer à l'autre.

La Société Organisatrice et la Société Partenaire se réservent le droit de procéder à toute vérification utile afin de s'assurer du respect de cette règle, notamment sur la base de l'adresse postale et, le cas échéant, de tout autre élément d'identification communiqué par le participant (nom, adresse, email, numéro de téléphone, adresse IP, coordonnées bancaires - IBAN/BIC), et de refuser toute participation multiple ou frauduleuse.

En cas de participation aux deux opérations et/ou de participation multiple à une même opération par un même foyer, seule la première participation enregistrée chronologiquement sera prise en compte, l'autre ou les autres étant automatiquement annulées, sans que le participant puisse se prévaloir d'un quelconque droit ou indemnisation.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU JEU

Pour participer au Jeu, le(s) participant(s) devront acheter un produit Listerine éligible (voir Annexe) en se présentant dans les magasins ou Drive/ Click&Collect de l'une des Enseignes participantes dont la liste figure en annexe du présent règlement ou dans une pharmacie ou parapharmacie.

Pour participer, il suffit de :

- Acheter au moins un produit de la gamme Listerine (voir produits en annexe) entre le 15/08/2026 au 31/10/2026 inclus, et conserver votre justificatif d'achat original (ticket de caisse ou facture antérieure à la participation au Jeu).
- Se connecter à l'adresse suivante : www.gamme-listerine.fr
- Renseigner sur le formulaire, dans la partie réservée à cet effet, les informations suivantes : nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone ainsi que vos informations d'achat (date d'achat, point de vente et produit Listerine).
- Télécharger la preuve d'achat du produit acheté en entourant le point de vente, la date et le produit Listerine.
- Cocher la case « Je suis majeur(e), j'ai lu et j'accepte les conditions de l'Opération » valant également acceptation de la Politique de confidentialité.
- Cliquer sur le bouton « Valider »

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou adresse IP et/ou numéro de téléphone. **Une seule adresse électronique par foyer**) sera acceptée.

Une seule participation par preuve d'achat sera acceptée.

La participation au tirage, sous réserve de conformité, sera prise en compte à l'instant où le participant clique sur le bouton « Valider ».

Le(s) participant(s) s'engage(nt) à fournir toutes les informations exactes. Tout participant ayant donné des informations inexactes, incomplètes ou mensongères (faux nom et/ou faux prénom et/ou faux numéro de téléphone et/ou fausse adresse e-mail) verra sa participation invalidée.

L'ensemble des participants conformes au présent règlement participeront au tirage au sort qui aura lieu le 10/11/2026.

ARTICLE 6 : DESCRIPTIFS DES LOTS

Sont mis en jeu par tirage au sort les lots ci-dessous :

Valeur des dotations à la date de rédaction du règlement.

- 1 (un) séjour Belambra – bon cadeau d'une valeur commerciale de 2000€ TTC

- 99 (quatre-vingt-dix-neuf) bons d'achat Ticket Master d'une valeur commerciale de 50€ TTC
- 1 400 (mille quatre cents) livres photos Cheerz + frais de port inclus - Mini Album Photo A5 - format 19 cm x 15 cm - codes valables jusqu'au 30/04/2027 d'une valeur commerciale de 25,89€ TTC

ARTICLE 7 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Un tirage au sort sera effectué par Maître Langer, huissier de Justice associée à Laval (53) le 10/11/2026 et déterminera l'ensemble des gagnants.

Les gagnants seront avertis par e-mail dans un délai indicatif de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date à laquelle ils ont été tirés au sort.

Les gagnants recevront alors leur lot par email, à l'adresse email indiquée lors de leur inscription, dans un délai indicatif de deux (2) à trois (3) semaines à compter de la réception de l'email les informant qu'ils ont été désignés gagnants par le tirage au sort.

Le nombre de gagnants sera égal au nombre de lots mis en jeu.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins elle n'effectuera aucune recherche complémentaire si un gagnant reste injoignable.

Tout lot qui n'aurait pas pu être remis au gagnant en raison d'une adresse email incorrecte ou de problème de réception (messagerie pleine par exemple) sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu : Improov Marketing – Opération Listerine N°448 – Avenue Marcellin Berthelot – Immeuble le Mercure C – 13290 Aix-en-Provence pendant un délai de deux mois à compter de la fin du Jeu.

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé son lot par courrier passé cette date (cachet de la Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celui-ci. Ce lot pourra librement être remis en jeu par la Société Organisatrice ou la Société Partenaire, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Les gagnants acceptent par avance les lots du Jeu tels qu'ils sont décrits, sans pouvoir demander un échange, une modification ou une contre-valeur en espèces.

Les lots sont personnels et ne peuvent être ni cédés, ni revendus.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

Chaque lot ne peut faire à la demande d'un gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par un lot de nature équivalente. La responsabilité de la Société Organisatrice et/ou de la Société Partenaire est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

La Société Organisatrice et la Société Partenaire ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (notamment les grèves, les intempéries et de manière générale tous les cas indépendants de leurs volontés empêchant l'exécution

normale des prestations du Jeu), elles étaient amenées à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et/ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu selon les aléas des magasins participants.

La Société Organisatrice et la Société Partenaire déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant la jouissance des lots et/ou du fait de leur utilisation.

Plus généralement, la Société Organisatrice et la Société Partenaire ne pourront être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnel, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu, ou de tout autre problème et/ou de détériorations intervenues pendant le transport ou l'expédition du lot. En cas de préjudice survenu dans les transports, la responsabilité du transporteur devra être recherchée directement par le gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice et la Société Partenaire.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants participants pendant la jouissance des lots et/ou du fait de leur utilisation.

Il est expressément rappelé que le internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice et la Société Partenaire ne peuvent donc être tenue pour responsable de la qualité des équipements des participants. Elles ne peuvent être tenues pour responsables par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité.

ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles communiquées par les participants à la Société Organisatrice et/ou réservées strictement à un usage pour les besoins du Jeu, par la Société Organisatrice ou la Société Partenaire. La Société Partenaire garantit qu'elle a obtenu le consentement exprès des personnes dont les données sont traitées conformément à l'ensemble des législations nationales et européennes en vigueur.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée, et au Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données, les participants au Jeu disposent de droits d'accès, de rectification, et de suppression sur les données personnelles qui concerne les participants. L'exercice de ces droits et l'obtention de la communication de ces informations concernant les participants s'obtient auprès des services en charge du droit d'accès. Les Participants disposent en outre d'un droit à la portabilité des données personnelles, et du droit de décider du sort de leurs données personnelles après leur décès (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Ils disposent également du droit de retirer leur consentement à tout moment. Enfin, les participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Pour toute question relative à leurs données personnelles, les participants peuvent écrire à l'adresse email emeaprivacy@kenvue.com.

Pour toutes demandes concernant l'Opération, les participants peuvent écrire à l'adresse email consommateur@improov-marketing.fr en indiquant en objet de message : opération n°448 – Listerine.

La Société Organisatrice, responsable du traitement des données à caractère personnel, s'engage à l'égard des personnes concernées à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations nécessaires à la sélection des gagnant(e)s : prénom, nom, adresse électronique, numéro de

téléphone, adresse IP, ainsi que vos informations d'achat (date d'achat, enseigne et produit Listerine) et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés. Le(s) participant(s) a été avisé de ces droits lors de sa participation.

En aucun cas, la Société Organisatrice et la Société Partenaire ne sauraient être tenues pour responsables d'une perte de données ou d'une détérioration des données du participant, ou si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elles ne pourraient être tenues responsables.

ARTICLE 10 : LITIGE ET LOI APPLICABLE

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Nonobstant la nullité de certaines dispositions du présent règlement déclarées non écrites ou inapplicables, cette nullité ne saurait conserver leur force et leur portée à l'égard des clauses écrites licites.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera au préalable l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes désignées selon le Code de procédure civile français. Aucune contestation ne sera plus recevable dans un délai de deux mois après la clôture du Jeu.

ANNEXE

1. Liste des produits éligibles

Désignation	EAN
Listerine TC 10 en 1 Dents & Gencives 500ML	3574661811376
Listerine Fraicheur 500ML	3574661811314
Listerine TC 10 en 1 500ML	3574661811345
Listerine TC 10 en 1 S/Alcool 500ML	3574661811352
Listerine TC 10 en 1 Dents & Gencives S/Alcool 500ML	3574661811383
Listerine Fraicheur S/Alcool 500ML	3574661811321
Listerine CLINICAL SOLUTION Blancheur S/Alcool 500ML	3574661806525
LISTERINE CLINICAL SOLUTION GENCIVES 500ML S/Alcool 500ML	3574661896298
LISTERINE TC 10 en 1 Extra-léger S/Alcool 500ML	3574661903361
LISTERINE KIDS FRUITS ROUGES 500ML	3574661811420
Listerine TC 10 en 1 AntiTartre 500ML	3574661811369
LISTERINE TC 10 en 1 Intense S/Alcool 500ML	3574661903378
LISTERINE KIDS MENTHE S/Alcool 500ML	3574661899961
LISTERINE MENTHE FRAICHE 500ML	3574661811413
Listerine Fraicheur Thé Vert S/Alcool 500ML	3574661811338
LISTERINE TOTAL CARE 10 EN 1 80ML	3574661833866
Listerine Naturals S/Alcool 500ML	3574661811390
Listerine TC 10 en 1 Dents & Gencives 250ML	3574661810898
Listerine Fraicheur 250ML	3574661810867
Listerine TC 10 en 1 250ML	3574661810881
Listerine TC 10 en 1 S/Alcool 750ML	3574661811246
Listerine TC 10 en 1 Dents & Gencives 750ML	3574661811253
Listerine Fraîcheur Goût Plus Léger 1L	3574661850726
Listerine Fraîcheur Goût Plus Léger 1L	3574661919386

2. Enseignes participantes

- Auchan
- E.Leclerc
- Intermarché
- Monoprix
- Système U